

Je ne parlerai pas au long des querelles qui eurent lieu entre Macarmick et les autres fonctionnaires, querelles qui furent fréquentes et violentes. Je me contenterai de dire que l'inimitié d'une partie des habitants envers les militaires, à cause du contrôle exercé par le général du district sur la distribution des provisions, ne s'effaca pas. Lors des menaces de guerre avec l'Espagne à l'occasion des saisies de navires au détroit de Nootka, ordre fut donné de mettre le Cap-Breton, aussi bien que les autres colonies, en état de défense, mais la paix ayant été presque aus-itôt rétablie, peu de dépenses furent faites pour l'île dans cette circonstance.

En 1758, le fort de Louisbourg fut pris par les Anglais, qui l'occupèrent *de facto* jusqu'à ce que la Nouvelle-Ecosse, y compris le Cap-Breton, leur eût été formellement cédée en vertu du traité conclu avec la France en 1763. Le 4^{me} article de ce traité se lit comme suit :—

“ IV. Sa Majesté Très Chrétienne renonce à toutes ses prétensions à la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, qu'il cède par les présentes au roi de la Grande-Bretagne. En outre, Sa Majesté Très Chrétienne cède à Sa Majesté Britannique le Canada, avec toutes ses dépendances, ainsi que l'île du Cap-Breton, etc., etc.”

C'était un fait bien connu qu'il existait de la houille dans l'île. Des concessions minières furent accordées par le roi de France aux 17^{me} et 18^{me} siècles, et dans son journal, à la date du 11 septembre 1711, sir Hovenden Walker dit au sujet du Cap-Breton (Journal, édition de 1720, p. 150) :—

“ Ayant été informé par divers officiers qu'une croix avait été érigée sur le rivage avec les noms des marins français qui étaient venus ici, sans doute pour affirmer le droit du roi de France à l'île, où les Anglais et les Français, en temps de paix, se sont livrés en commun à l'industrie minière, la houille étant très abondante ici,—je crus devoir, de mon côté, proclamer le droit de la reine à ce pays ; je fis fixer à un arbre, dans un endroit élevé, une planche portant l'inscription suivante :—